

Le mot du Maire de Fayence,

reprise et commentaires libres du 4-12-2009

Le d c d Ma e d de e C e M c a e d be e e de a
Ma e, e a c a de e a cce f de ce d c e e c e a e .
L'e e c ce e a c e de a e d ec e fa e de a e
d POS, a e de c e a a e c e e a a de a c a e e ce e
'eff ce de e a d a e da a fac e e de c e e
S b 'e a de d e e e e e ca e e ab de, a ' e 'a e
a e a a ec e e de a a e a d cad e ad a f da
e e e e fa e e e e e ce.

"Fayence est dotée, en bas du village, d'un seul équipement de type grande surface à dominante alimentaire. Cet équipement commercial dont les accès sont peu commodes, voire dangereux, ne peut s'étendre sur les lieux mêmes de son existant où l'urbanisation très accentuée du quartier, le caractère résidentiel de proximité et l'habitat résidentiel sur la parcelle limitrophe sont autant de contrainte sociologique à prendre en considération.

cette affirmation partiellement caduque (les récents travaux de voirie ont très nettement amélioré la commodité et la sécurité d'accès) n'est pas démontrée, des terrains contigus sont libres d'ouvrages et de constructions, mais propriété de particuliers qui ne souhaitent pas les céder dans les conditions actuelles, sans doute dans l'espoir de plus grandes plus values si ces terrains sont constructibles sans limitations... et valorisés par le départ du super u.

"Ce besoin d'extension de la surface de vente, complétée par une multiplication de l'offre commerciale via une galerie marchande composée de 3 espaces, est vital pour maintenir la compétitivité de cette moyenne surface face aux grandes enseignes et discounts implantés désormais sur le canton

vital pour ses actionnaires éventuellement s'ils n'arrivent à positionner correctement leur offre sur leur marché, pas pour le consommateur, encore moins pour le citoyen.

"L'aménagement du futur centre commercial répond à la mixité sociale des consommateurs notamment en raison d'une implantation proche des habitations à loyer modéré (HLM), mais aussi par son accessibilité au moyen du cheminement piétonnier vers le haut du village sans pour autant être défavorable aux administrés du tissu urbain périphérique

l'actuel emplacement est encore plus proche du groupe hlm, et beaucoup plus proche du haut du village, on peut dire que l'éloignement accepté n'est pas excessif pour les cyclistes, pas qu'il peut être un avantage!!

"Cette opération présente un caractère d'intérêt général dès lors qu'elle permet d'aménager l'entrée de ville, de diminuer les risques d'accidents sur la RD 19, de diminuer les nuisances sonores et de maintenir une activité commerciale de proximité sur Fayence propice à réduire les déplacements routiers selon une logique de développement durable. Je tiens à rappeler que la notion d'intérêt général n'est pas incompatible avec celle d'essor économique d'autant qu'elle est légitimée par le maintien des 50 emplois actuels auxquels viendront s'ajouter 30 emplois salariés supplémentaires ainsi que 20 saisonniers.

curieux amalgame! l'entrée de village n'a guère besoin d'aménagement, elle a besoin d'être préservée, sauf à considérer qu'une entrée de ville doit être agrémentée d'un centre commercial... contrainte peut être pour donner ce statut à notre village?

la sécurité auto peut être à l'évidence traitée sans super u,

le maintien des emplois ne fait pas question, si super u ne sait plus gagner sa vie sur ce marché local captif (1° concurrent à 5 km) il est certain qu'une autre enseigne se fera un plaisir de faire le travail, rappelons entretemps que notre u a la meilleure rentabilité au m2 commercial du département !

enfin je reste très dubitatif sur la création de 30 postes pleins, notre u souffre d'une exigüité de ses surfaces techniques qui l'oblige à des contorsions coûteuses en personnel pour assurer un chiffre d'affaire au m2 très élevé; avec un magasin plus vaste et mieux conçu, il aura pour objectif de développer son chiffre à effectif le plus près possible du constant, avec de bonnes chances d'y parvenir comme partout ses concurrents (caisses automatiques, appros plus massifs et moins fréquents, meilleure rotation des produits etc)

"Le phénomène de l'augmentation de la population fayençoise est inéluctable dès lors que l'accélération de l'étalement urbain se double désormais d'une croissance démographique dans l'ensemble de l'espace à dominante rurale

je ne saisis pas bien le sens de cette phrase, mais si l'on peut juger peu probable la stabilisation démographique locale, il est clair que le dynamisme économique à tous crins d'une municipalité est susceptible d'accentuer encore ce phénomène obsolète mais difficile à maîtriser, il suffit de libérer tout le foncier de la commune à la construction pour multiplier la population par 10 en 20 ans... est ce le but?

"En l'état, il n'est point besoin d'être un fin sociologue pour reconnaître que l'augmentation de la population a pour conséquence de s'opposer à la désertification de nos campagnes, à la paupérisation et à la marginalisation des populations, à la dégénérescence de la mission publique et à la disparition de la socialisation de territoires sauf à admettre que l'on veuille figer certaines de nos communes dans des clichés de cartes postales d'un autre siècle.

aië! aië! aië! ce drame absolu n'est pas pour nous mais pour la lozère,

"Nous le savons tous, l'économie locale ne peut se développer qu'à partir d'une augmentation de la population, et donc sur le fondement d'actions en faveur du logement.

il serait donc préférable de ne pas développer l'économie locale! en tout cas pas trop en ce qui me concerne.

"Aujourd'hui, l'enseigne Super U est le 5e contributeur de Taxe Professionnelle de la commune avec un terrain de 6 000m², un espace de vente 1 395m², des entrepôts et des bureaux de 605m². Dès lors que la surface du terrain sera de 25 000 m² et la surface construite de 2 500 m² (espace de vente, entrepôts et bureaux) certaines péréquations budgétaires sont évidentes notamment celle du chiffre d'affaires dont on peut estimer qu'il soit en augmentation de + 50 % selon l'avis même de l'initiateur du projet : un accroissement de la fiscalité au profit de la commune assuré

on passe donc d'un global de 2000 m2 à 2500 pour 10M€, et l'on espère gagner 50% avec une surface commerciale à +10/20 %, je doute, où alors il manque des informations réservées aux banquiers, dont les gains de productivité.

"Comme je l'ai déjà indiqué, et comme nous ne cessons de le marteler depuis l'origine de ce projet, l'offre induite par le projet serait de 30 emplois, et de plus 20 emplois pour la période estivale, auxquels viendraient se rajouter 4 à 5 emplois supplémentaires indirects pour les entreprises de service, sociétés d'entretien et de gardiennage déjà prestataires du supermarché actuel.

affirmation réitérée mais qui ne repose sur aucune analyse sérieuse, l'emploi dans les grandes surfaces classiques est en déclin partout à activité constante au profit des spécialistes, dont bien sûr les hard discounters, et par des efforts de productivité sur la logistique.

"Ce soir, publiquement, je tiens à affirmer que nous ne voulons pas pour Fayence d'une entrée de ville formatée, ce sinistre cataclysme urbanistique qui depuis un demi-siècle s'est abattu sur toutes les communes avec les mêmes cubes, les mêmes parallélépipèdes et les mêmes parkings. Nous proposerons des toitures et murs végétalisés ou offrant des couleurs confondues avec la nature environnante, merlons arborés pour dissimuler des parkings étudiés en bosquets afin d'éviter des linéaires de bitume symétriques pour le stationnement, préservation de l'aspect bocager du terrain sont autant de réflexions visant à garantir l'intégration parfaite dans le site

le rêve, la réalité se perçoit très bien sur le photo montage qui conclut l'exposé du maire : une grosse verrue arborée incontournable au milieu de notre morne plaine... évitons le cataclysme décoré en vert.



"Je tiens à nouveau à affirmer que la population de Fayence ne cesse d'augmenter ; ses 5 100 habitants sont doublés en période estivale. A contrario, l'activité économique ne cesse de décroître.

curieux, peut être se trompe-t-on d'outil d'observation, ou n'observe-t-on pas le bon territoire? qu'en est-il pour la communauté de communes? envions-nous pour autant les riverains des centres commerciaux de Callian et Montauroux?

"Je tiens à rappeler au Conseil Municipal que, depuis le début de la révision simplifiée du POS en vue de l'implantation d'une surface commerciale au quartier Malvoisin, la véritable question qui se pose aux élus de Fayence est celle de l'alternative suivante : soit le déplacement et l'extension du Super U sur Fayence, soit la fermeture de Super U ou son éloignement vers une autre commune.

là est le véritable problème, la "véritable" question est d'évidence erronée, super u gagne très bien sa vie là où il est, même si la concurrence devient plus agressive avec un troisième hard discount en construction à Callian (?), et son seul objectif est de la gagner encore

mieux si possible, normal de sa part et normal que la réponse à cette question imaginaire qui ne concerne pas juridiquement la mairie soit alors à coté de la plaque!

N e e e Ma e f a ce 'e a fa e de e c e ,
ad ' ba e ce e a ce ce d e ee 'a a ce
, e , e a e e be d c e e e e be a a e e e a e
de ce a e , be e e fe da e ede e b e
ab e a de ' e a e a a e (e e e e a e
c ed'e a d S e U ?), ce e a e ae e a e a ee
c a e, e , a a e e e e e e e de affa e a a
e e e de e ec , e e b e c ec fa a fe e e be de .

Cea e e e c e a d' ed a e , d'a de b e d e e e e e
e c e a a de fa e de b e c e Fa e ce, a e e
c e e de e e e de 'e e da e ac a e e e
e d e de e de e c e ce

C e C e M c a, e e , e e e de a a , ac b de
Ra dABT e fa e e e a e a de! a e a .

Pa c Sc e be
a ce ba e (' a a de e)
c e e 1988, 1 da e ca e 1954